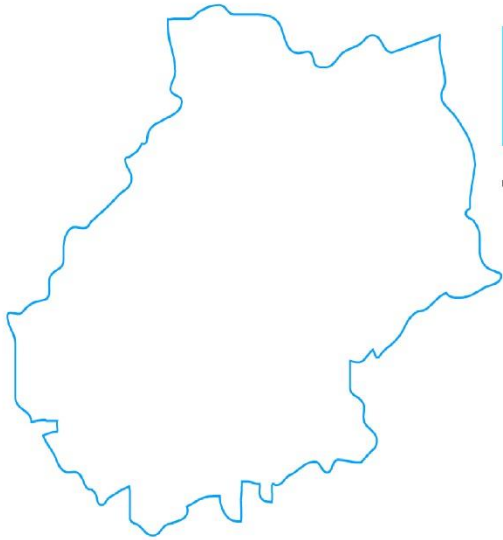


LA SEMAINE D'HUGUETTE



Edito – Depuis le 18 juin 2017, date de début de mon mandat de députée, j'ai partagé mon temps entre le Lot et l'Assemblée Nationale, afin de mettre en place les bases du travail parlementaire. Car il est là le fond de ma fonction, m'imprégner du territoire lotois afin de contribuer à élaborer la loi au niveau de l'Assemblée.

Chaque semaine, dans cette note, je rendrai compte de quelques travaux effectués au cours des derniers jours : il est essentiel, en tant qu'élue, en tant que représentante du Lot, de vous informer de mon activité. Cette newsletter viendra compléter mon action pour la circonscription, dans un souci de visibilité.

HUGUETTE TIEGNA

Contrats aidés - Dès le mois de mai 2017, 70% de l'enveloppe dédiée aux emplois aidés pour l'année en cours était consommée. Ainsi cette enveloppe, adoptée sous l'ancienne majorité, a été sous-budgétisée. Le gouvernement actuel s'est vu contraint de prendre des dispositions afin de réajuster la gestion de ces contrats suite à l'étude de la Cour des comptes.

Au cours du mois d'août j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux élus et responsables associatifs du Lot. L'ensemble de ces acteurs locaux m'a signifié les inquiétudes et désaccords concernant la réduction voire la suppression des contrats aidés, dans des domaines essentiels : l'éducation, les associations culturelles et sportives, ainsi que les emplois liés à l'économie sociale et solidaire.

A ce titre, j'ai sollicité, par écrit, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de la Cohésion des territoires, Monsieur le Ministre de l'Education nationale et Madame la Ministre du Travail, dans une lettre en date du lundi 4 septembre, afin qu'une concertation soit engagée, tant au niveau départemental que national, sur le sujet des contrats aidés, et pour obtenir plus de visibilité sur le plan de compétence et de formation que le gouvernement a annoncé, dès l'automne.

Au cours de la réunion du vendredi 1^{er} septembre, avec l'AMF, les ministres se sont engagés à traiter toutes les situations locales. Les maires des communes concernées sont invités à prendre contact avec le préfet du département, ce que je les encourage à faire rapidement.

Indemnités compensatoires de handicaps naturels

- J'ai rencontré au cours du mois de juillet dernier les représentants des syndicats agricoles du Lot. Ces derniers m'ont alerté sur différents points, notamment l'enjeu de la révision des zones défavorisées pour le département du Lot : 49 communes sont en zone de montagne, 223 en zone piémont, et 68 en « zone défavorisée simple ». La zone défavorisée simple et le piémont représentent l'équilibre entre les territoires. A ce jour, la priorité est de reprendre les travaux sur la future cartographie des zones défavorisées, le classement des 14 communes de la vallée de la Dordogne n'étant pas acquis à ce stade. Les montants des aides compensatoires de handicap (ICHN), sont indispensables pour préserver la profession agricole Lotoise. Ces 14 communes sont situées en zone piémont, périmètre doté de montants spécifiques, majorés par rapport à la zone défavorisée simple. Face à cette situation d'urgence, j'ai contacté le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans une lettre datée du 11 août et dans une question au gouvernement que je viens de déposer.

PHOTO DE LA SEMAINE



Etats généraux de l'Alimentation du Lot –

Nous étions une centaine, à Figeac, jeudi 7 septembre. Ma démarche, en tant que députée et en tant que partie prenante parmi d'autres, avec cette réunion et celles qui suivront (dates communiquées ultérieurement), est d'établir un diagnostic partagé sur les différentes questions soulevées, ainsi que de formuler des propositions concrètes. Une synthèse de ces échanges entre les différents acteurs présents sera transmise dans les prochains jours. Nous sommes dans une situation d'urgence ou les opportunités ne sont pas infinies. Parfois, il en suffit d'une. A nous de la saisir.